

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 6 MARS 2013

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents représentés : Mme et MM. Béatrice HOELTZEL, conseillère municipale a donné procuration à Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Alfred SCHMITT, conseiller municipal a donné procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal et Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal a donné procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

POINTS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

Avant de passer à l'ordre du jour, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de rajouter différents points à l'ordre du jour :

- POINT 4 - COMPTE ADMINISTRATIF : ajouter **Affectation du résultat**
- POINT 6 – PROJETS ET TRAVAUX ajouter **Relais culturel La Saline – cinéma numérique, JARDIN DE LA SALINE et AUTRES (terrain rue de la Gare)**
- POINT 7 – AFFAIRES FINANCIERES ajouter **Personnel communal – heures supplémentaires de nuit**
- Ajouter en **POINT 8 – URBANISME – Droit de préemption urbain.**

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 février 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions (Paul BOISSARIE, Eric HUBERT, Claude LINDNER et Christian WAGNER) approuve le compte rendu du conseil municipal du 6 février 2013.

→ Différentes réunions et manifestations

07.02.2013

- réunion de la commission des projets et travaux et de l'atelier de conception du centre ville afin de réceptionner les bacs floraux de la rue des Barons de Fleckenstein. Après l'exécution de quelques travaux de finition, la réception pourra être prononcée. Il reste maintenant à planter les arbres et vivaces et à mettre en place le décor de Printemps afin de donner une nouvelle impulsion à cette rue

08.02.2013

- rencontre entre les Maires du canton et la brigade de gendarmerie de Soultz-sous-Forêts, à Oberroedern, à l'occasion de l'inspection de la brigade.
- repas offert aux bénévoles s'investissant au sein de la commune (médiathèque, relais culturel ...)

09.02.2013

- concert de l'harmonie municipale de Wissembourg dans le cadre de la coopération avec l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts : un concert en deux parties, un premier volet relativement classique, et un deuxième volet s'ouvrant sur les musiques actuelles avec des adaptations idoine. Prochaine étape : le samedi de Pentecôte pour le concert à La Saline

10.02.2013

- cochonnailles du FCSK à la salle des fêtes de Kutzenhausen

11.02.2013

- réunion de travail pour l'aménagement du carrefour RD264/28/52 avec les services du conseil général et la maîtrise d'œuvre

12.02.2013

- conseil d'Ecole de l'école élémentaire. L'ordre du jour a abordé, entre autres, la question des rythmes scolaires (point à l'ordre du jour) et la problématique des opérations de déménagement lors de la prochaine rentrée. Concernant les opérations de déménagement la directrice a sollicité l'aide de la commune ainsi que des parents d'élèves. Le maître d'œuvre va établir prochainement un nouveau planning des travaux tenant compte des intempéries subies par le chantier. Les modalités du déménagement devront s'inscrire dans cette feuille de route

13.02.2013

- visite de sécurité périodique de l'espace culturel La Saline par la CASIP : avis défavorable de la commission suite à un dysfonctionnement du désenfumage, dysfonctionnement qui a été réparé depuis
- rencontre avec les responsables de la société MAJENCIA retenue pour la signalétique du pôle des services
- deuxième concert Orgel Tea Time à l'église protestante

14.02.2013

- réunion de la commission de sélection des offres – ouverture des plis pour la liaison cyclopiétonne reliant le pôle scolaire et la médiathèque (point à l'ordre du jour)
- réunion d'information de l'amicale des Maires sur les rythmes scolaires. L'inspectrice Eckert arpente la circonscription, d'amicale des maires en amicale des maires, pour éclairer les élus sur les nouvelles dispositions. Ceci d'autant plus que les communes sont face à deux échéances : le 9 mars, date à laquelle le conseil général veut connaître les localités qui ont choisi d'adhérer à la réforme dès 2013 et la demi-journée supplémentaire qu'elles ont choisie afin de pouvoir organiser les transports scolaires, et le 30 mars, date à laquelle il faut demander une dérogation à l'inspecteur d'académie si la commune veut reporter la mise en œuvre de la réforme à 2014. Les discussions ont très largement portées sur les horaires de la journée de classe, et notamment la période entre la fin des cours et la sortie des élèves, avec nécessité d'offrir des animations périscolaires pendant cette période.

15.02.2013

- réunion de concertation avec les acteurs économiques. Une soixantaine de personnes, parmi lesquels près de quarante d'acteurs économiques, ont répondu à l'invitation de la commune et de la communauté de communes pour cette réunion de concertation. Une rencontre entamée dans la salle du conseil, aménagée pour l'occasion. Après l'accueil du Maire qui a souligné l'importance de l'économie dans le développement de la commune, ce dernier a décliné la stratégie de la municipalité en quatre points : maintenir le rythme d'augmentation de la population, développer l'emploi, développer les services et un centre ville actif, et développer l'accessibilité. Il a ensuite fait une revue des réalisations du mandat et des projets en cours, avec un focus particulier sur le PLU, le Jardin de La Saline, le Comptoir Agricole, le quartier tertiaire et le Pôle des Services. Le Président Charles Graf a ensuite abordé l'action économique de la communauté de communes, en particulier au niveau de la zone intercommunale. C'est le Conseiller Général qui a clôt la ronde des interventions en insistant notamment sur l'importance de la géothermie dans le développement économique local. Après une courte séquence de questions réponses, les participants ont été invités à visiter le pôle des services. La soirée s'est terminée dans la salle voûtée, autour d'un cocktail dinatoire superbement préparée par l'Eveil des Papilles, la société de Christophe Cuny, cuisinier traiteur à domicile de la localité

16.02.2013

- petit déjeuner de Solidarité au foyer protestant. Une quarantaine de personnes se sont retrouvées pour cette manifestation œcuménique qui a débutée dès 7 heures 30 autour d'un petit déjeuner de solidarité pris en silence. A partir de 8 heures 15, l'assemblée a échangé sur le thème du Centre Communal d'Action Sociale - CCAS. C'est la Vice-présidente du CCAS de Soultz-sous-Forêts, Catherine LECOUFFE, qui a présenté

cette institution et son action : aide directe aux personnes en difficulté, soutien aux associations d'entraide, soutien aux organismes d'aide alimentaire, marché de solidarité, CROC' CULTURE, ... Tous les volets d'intervention ont été abordés. Le Maire, également présent, a donné ici ou là son propre éclairage et précisé sa vision de la place du CCAS dans la politique municipale

17.02.2013

- moules frites des jeunes sapeurs pompiers du Soultzerland à La Saline

18.02.2013

- rencontre avec une infirmière libérale qui souhaite s'établir dans le pôle des services à Soultz-sous-Forêts
- commission fleurissement et illuminations pour définir les plantations des bacs floraux (arbres et vivaces), la mise en place de décor de Printemps ainsi que l'esprit général du fleurissement d'été
- commission des institutions culturelles. Comme chaque année la commission a fait le point sur le fonctionnement des différentes structures dans le cadre de l'élaboration du budget 2013. Les membres présents ont pu constater que la contribution de la collectivité au fonctionnement est globalement stable : 235.000 € pour équilibrer le budget de La Saline, 105.000 € pour équilibrer celui de la médiathèque et 36.000€ pour équilibrer celui de l'école de musique. L'activité de ces trois institutions est particulièrement satisfaisante : à La Saline la fréquentation des spectacles vivants revient au meilleur niveau avec près de 100 spectateurs en moyenne par séance, le cinéma se porte très bien et les séances dédiées aux scolaires affichent complet ; près de 1.000 abonnés se rendent régulièrement à la médiathèque ; l'école de musique compte maintenant plus de 150 élèves, un effectif qui a doublé en quelques années. Au vu de ces résultats la commission a proposé de reconduire globalement les dispositifs en vigueur. Elle a également noté l'arrivée du cinéma numérique qui devrait ouvrir de nouveaux horizons dans la stratégie d'animation de La Saline, notamment dans le domaine des retransmissions de grands événements ou de représentations d'opéra

19.02.2013

- rencontre avec l'agent de développement de la communauté de communes du Hattgau
- commission des sports et des associations. La commission s'est tout d'abord penchée sur les subventions 2013. Les dispositifs en vigueur sont reconduits, avec une augmentation de 1,8 % permettant de tenir compte de l'évolution du coût de la vie. La problématique des locaux mis à la disposition des associations a ensuite été abordée par le Maire qui a informé les personnes présentes que, contrairement à ce qu'il avait espéré, la vétusté de la « maison Hauss » ne permet pas d'ouvrir cet espace à la vie associative. Par contre il a rappelé qu'il y a maintenant de nouvelles possibilités de salles de réunion : deux salles de 10 et 12 places au pôle des services ainsi que la salle voûtée de ce même pôle des services sous réserve d'un travail de préparation de la salle. Par ailleurs la salle de l'annexe est à nouveau disponible pour les activités associatives. Elle sera, en priorité, affectée aux activités se déroulant actuellement dans la salle de l'école maternelle. Le troisième volet de la réunion a été consacré au problème du complexe sportif.

Concernant le complexe sportif, le Maire confirme que le dossier s'avère plus difficile que prévu, en raison des ressources limitées du syndicat mixte. En effet le projet prévoit la rénovation de la structure existante prise en compte par le syndicat mixte, propriétaire du gymnase et l'agrandissement du bâtiment pris en charge par la commune. La rénovation est estimée à 1 800 000 € avec une subvention du Conseil Général de 300 000 € et une participation de la commune du même montant. Le syndicat mixte a un fond de roulement entre 150 000 € et 200 000 €. Il faudrait donc un recours à l'emprunt d'1 M€ ce qui signifie qu'il faudrait plus que doubler les contributions des communes qui s'élèvent actuellement à 85 000 € environ. Le gymnase n'est plus assez grand pour accueillir les élèves du collège et les associations soultzoises. Une solution envisagée serait que la commune se retire du projet de rénovation, récupère sa contribution de 300 000 € et s'engage dans la construction d'un deuxième hall dont elle serait propriétaire.

Le Maire rappelle que le syndicat mixte gère également les travaux d'investissement du collège, ces derniers étant subventionnés à hauteur de 90 % par le Conseil Général du Bas-Rhin. Dans les autres collèges du Bas-Rhin les communes de résidence des élèves se limitent à la gestion et au financement des équipements sportifs et n'interviennent pas dans les investissements du collège.

Concernant le financement des équipements sportifs les règles de répartition de la charge financière diffèrent également selon les collèges. A Soufflenheim la commune où est implanté le collège prend en charge 60 % et les autres communes 40 %. A Seltz, par contre, la répartition se fait au prorata des élèves fréquentant le collège et à Woerth c'est la communauté de communes qui porte le gymnase.

Jean-Laurent VONAU rappelle que seuls 2 collèges du Bas-Rhin interviennent encore dans la gestion du collège, les autres sont gérés totalement par le Conseil Général. Pour faire différentes comparaisons, il faut prendre en compte le nombre de collégiens. La fréquentation du collège de Soultz-sous-Forêts est très importante (737 élèves contre 300 à 500 en moyenne). Il milite pour un 2^e collège car plus un établissement est grand, plus il devient difficile de le gérer.

A la remarque de Lucienne HAAS concernant la prise en compte des travaux de rénovation par le syndicat mixte, Jean-Laurent VONAU répond que c'est le syndicat mixte qui a souhaité continuer à gérer les travaux d'investissement du collège.

Pour le Maire la situation devrait évoluer car le collège a besoin de travaux de rénovation et le syndicat mixte aura du mal à suivre financièrement. Toutefois le collège ne menace pas ruine contrairement aux équipements sportifs. Une solution reste à trouver et la prochaine réunion du syndicat mixte aura lieu le 11 mars prochain

20.02.2013

- réunion de crise concernant la piscine de Drachenbronn. Cette piscine est aujourd'hui dans une situation financière particulièrement difficile. Le Maire rappelle que l'infrastructure est gérée par un syndicat intercommunal regroupant 10 communes dont 4 font partie de la communauté de communes du Sultzerland (Keffenach, Memmelshoffen, Schoenenbourg et Soultz-sous-Forêts) et 6 de la communauté de communes de Wissembourg (Cleebourg, Climbach, Drachenbronn, Oberhoffen-les-Wissembourg, Rott et Steinseltz). La contribution des collectivités à l'équilibre du budget est de 117 500 €, soit près de 47% des ressources. Soultz-sous-Forêts est de loin le plus grand contributeur avec près de 42 000 €. Pour faire face à la situation financière très difficile, les représentants des communes ont accepté un effort financier. Soultz-sous-Forêts a, en plus, accepté que le versement des communes repose sur un calcul actualisé du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2013, ce qui suppose un effort supplémentaire puisque la commune a enregistré une augmentation sensible de la population. En contrepartie le Maire a demandé à ce que soit menée une étude détaillée de la domiciliation des utilisateurs, de la piscine de Drachenbronn mais aussi de celle de Betschdorf, afin d'élaborer un nouveau système de contribution impliquant toutes les collectivités dont les habitants bénéficient de ces deux équipements.

Paul BOISSARIE rappelle qu'à l'origine beaucoup plus de communes faisaient partie du syndicat, et qu'elles se sont désistées au fur et à mesure.

Jean-Laurent VONAU fait remarquer qu'en 2001 une partie des communes de ce syndicat s'est tournée vers la communauté de communes de Wissembourg

- réunion du Syndicat des Eaux avec à l'ordre du jour le compte administratif 2012 et la tarification 2013

21.02.2013

- rencontre avec un artiste qui cherche des locaux pour exposer son art dans le pôle des services
- visite de sécurité de la salle de bal rue de Betschdorf à Hohwiller par la CASIP – l'avis reste défavorable
- visite du site de géothermie profonde de Soultz-sous-Forêts par la Sous-préfète de Haguenau/Wissembourg. Les responsables du GEIE ont rappelé que Soultz-sous-Forêts est un site expérimental, connu dans le monde entier. Cette visibilité est notamment liée au fait que les responsables scientifiques du GEIE développent une intense stratégie de publication des enseignements de leurs différentes recherches : résistance des matériaux, sismicité, radioactivité naturelle, ... Le projet de Soultz-sous-Forêts devait, à l'origine, être une opération de géothermie en « roches sèches chaudes » dans laquelle il fallait injecter de l'eau à partir de la surface. Entre temps l'expérience a montré qu'il existait de la saumure dans le sous-sol et qu'il « suffisait » de pomper cette saumure, de la faire passer dans un échangeur pour prélever la chaleur, et de la réinjecter. De ce fait il a également été démontré qu'il n'y avait pas d'intérêt économique à forer au-delà de 3.000 mètres. Tous ces enseignements sont actuellement mis en pratique à Rittershoffen qui sera le premier site de production de chaleur. Quant à

Soultz-sous-Forêts, l'avenir du site est en discussion. Après une histoire de plus de 26 ans en 3 phases, ses responsables espèrent pouvoir conduire une quatrième phase de 3 ans (2012 – 2015) afin de le rendre économiquement autonome

- réunion de la commission des finances pour le compte administratif 2012 – point à l'ordre du jour

22.02.2013

- rencontre avec les responsables de la Région et de la SNCF pour l'organisation de l'inauguration des abords de la gare et du pôle des services le 13 avril prochain, les services du Département étant également associés à cette démarche
- assemblée générale du Crédit Mutuel à Betschdorf

23.02.2013

- 55^e anniversaire de l'Ensemble Vocal : concert au relais culturel la Saline en coproduction avec les « Surbujer Harzwuet », à guichets fermés

26.02.2013

- assemblée générale des conseillers municipaux de la communauté de communes du Sultzerland. Une quarantaine de conseillers municipaux se sont retrouvés à La Saline pour faire le point sur les modalités de fusion entre le Sultzerland et le Hattgau qui vont être soumises aux conseils municipaux avant la mi-mars – point à l'ordre du jour

28.02.2013

- conseil communautaire du Sultzerland consacré notamment à l'avis sur la fusion entre le Sultzerland et le Hattgau. Les conseillers ont donné, à l'unanimité, un avis positif à cette fusion et aux statuts qui la concrétisent : la dénomination de « communauté de communes de l'Outre-Forêt », une représentation de 15 délégués pour les communes du Sultzerland et 15 pour celles du Hattgau, un siège à Hohwiller avec une antenne à Hatten et le lieu de réunion à Betschdorf, le maintien de la compétence urbanisme au niveau communautaire, une volonté de prendre en compte tout développement économique qui engage une ZA publique de plus de 2 ha, une politique de l'enfance et de la petite enfance basée sur les périscolaires de Hatten, Betschdorf, Aschbach, et Soultz-sous-Forêts, sur la halte garderie qui va être transférée à Hohwiller, sur les micro-crèches privées, et sur le RAM, une politique de la jeunesse à développer,... Les élus ont également adopté la charte de la fusion, qui se base sur les orientations politiques mises en avant par le Sultzerland, et qui tracent les perspectives de développement à court et moyen terme. Enfin ils ont accepté le lissage sur 12 ans de la convergence des taux de fiscalité et voté le principe de la suppression de l'abattement à la base de 15% de la taxe d'habitation en 2014 afin de rendre ce lissage possible

02.03.2013

- repas Fleischknepfle par la section jeunes du football club de Soultz-sous-Forêts à La Saline
- tournoi de hockey du judo club de Soultz-sous-Forêts

04.03.2013

- réunion de concertation et de programmation des travaux de réaménagement du carrefour RD 264/28/52 et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch entre ce carrefour et le Froeschwillerbaechel afin de sécuriser l'accès au Pôle des services avec les riverains – point à l'ordre du jour
- première réunion publique pour la construction de l'éco-quartier du Salzbaechel, en collaboration avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord

05.03.2013

- assemblée générale de la caisse locale Groupama Soultz & Environs à La Saline
- réunion du bureau de l'Amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts

06.03.2013

- réunion de la commission de sélection des offres

2. INTERCOMMUNALITE

→ Fusion des communautés de communes du Soutzterland et du Hattgau

Le Maire rappelle la date du 1^{er} janvier 2014 pour la fusion des communautés de communes du Soutzterland et du Hattgau et précise que cette fusion doit obtenir l'aval des conseils municipaux à la majorité qualifiée. Les conseils communautaires des deux communautés de communes ne s'expriment que pour avis. La nouvelle communauté de communes issue de la fusion se dénommera « communauté de communes de l'Outre Forêt ». L'ensemble des pièces concernant cette fusion a été transmis aux conseillers municipaux. Le Maire fait part au conseil municipal des derniers ajustements dans ce dossier :

- a. Contrairement à ce qui avait été pressenti, le PLU intercommunal de la partie Hattgau pourra être mené à bien dans le cadre de la nouvelle entité à condition d'être finalisé dans les deux ans ; la compétence reste donc au niveau intercommunal.
- b. Les derniers chiffres de la population des différentes communes entraînent une évolution de la répartition des sièges : Sultz-sous-Forêts gagne 1 siège (pour un total de 6) au détriment de Hatten (3 sièges) ; il y a donc un équilibre entre les parties Hattgau et Soutzterland à 15-15. La population prise en compte est la population municipale au 1^{er} janvier 2013 et la répartition des sièges a été faite à la plus forte moyenne. A la remarque de Jean-Laurent VONAU qu'après chaque recensement de la population les membres des différentes communes changent, le Maire répond que les membres devraient être les mêmes durant tout le mandat.
- c. Concernant le lissage des taux, contrairement à ce qui avait été indiqué sur le document de la Préfecture, il peut également s'appliquer à la CFE.
- d. Le système de lissage sur 12 ans fait qu'à taux constants le Soutzterland verra son taux baisser de 26% et le Hattgau son taux augmenter de 20%

Il rappelle également les 3 délibérations soumises au vote de l'assemblée :

- a. Adoption du périmètre, des statuts et de la répartition des sièges
- b. Adoption de la charte de fusion
- c. Adoption du lissage
 - Acceptation de la demande de lissage des taux de fiscalité de la communauté de communes du Hattgau sur une période de 12 ans à compter de la date de fusion
 - Suppression de l'abattement général à la base de 15% de la taxe d'habitation de la communauté de communes du Soutzterland à compter de la date de la fusion afin d'harmoniser la politique d'abattement de la taxe d'habitation, condition nécessaire au lissage des taux
 - Demande que le choix des taux à lisser fera l'objet de délibérations ultérieures.

Jean-Laurent VONAU estime que l'article 5 des statuts est trop rigide en ce qui concerne le siège de réunion et propose d'inscrire dans les statuts que le siège de réunion se trouve normalement à Betschdorf. Le Maire répond que cela est un compromis entre les 2 entités dans le sens où le siège administratif est à Hohwiller.

Christian KLIPFEL interroge sur le devenir des propriétés des deux communautés de communes, le Soutzterland étant propriétaire du siège, et Jean-Laurent VONAU suggère de joindre un document annexe précisant que le siège de Hohwiller était propriété de la communauté de communes du Soutzterland

→ Approbation du périmètre, des statuts et de la répartition des sièges

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le projet de périmètre de fusion de la communauté de communes du Hattgau et Environs et de la communauté de communes du Soutzterland
- Adopte les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale joints en annexe 1

- Adopte la représentativité des communes au sein du nouvel établissement public de coopération intercommunale basée sur un accord amiable fondé sur un calcul établi en fonction de la population. La population prise en compte est la population municipale au 1^{er} janvier 2013 et la répartition a été calculée selon les principes retenus dans la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales et se décline de la manière suivante :

COMMUNES	Nombre de délégués
ASCHBACH	1
BETSCHDORF	8
HATTEN	3
OBERROEDERN	1
RITTERSHOFFEN	1
STUNDWILLER	1
HOFFEN	2
KEFFENACH	1
MEMMELSHOFFEN	1
RETSCHWILLER	1
SCHOENENBOURG	1
SOULTZ-SOUS-FORETS	6
SURBOURG	3

→ Adoption de la charte de fusion

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la charte de fusion jointe en annexe 2

→ Adoption du lissage

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la demande de lissage des taux de fiscalité de la communauté de communes du Hattgau sur une période de 12 ans à compter de la date de fusion
- Adopte la suppression de l'abattement général à la base de 15% de la taxe d'habitation de la communauté de communes du Soultzerland à compter de la date de fusion afin d'harmoniser la politique d'abattement de la taxe d'habitation, condition nécessaire au lissage des taux
- Adopte que le choix des taux à lisser fera l'objet de délibérations ultérieures.

3. RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil d'école de l'école élémentaire, les membres ont été amenés à donner un avis sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la décision finale étant du ressort de la commune. Après une large discussion le conseil d'école s'est prononcé, à l'unanimité, pour un report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014. Ce choix a été motivé par le chantier du pôle scolaire et de la petite enfance, car il faudra faire face aux turbulences générées par les déménagements respectifs en 2013 et en 2014. Le conseil d'école s'est également saisi du choix de la demi-journée, le mercredi matin ou le samedi matin, un choix qui n'a pas été arrêté compte tenu des divergences qui sont apparues lors des échanges. Les représentants de la commune n'ont pas pris part au vote.

Le Maire fait part à l'assemblée des principes de la réforme des rythmes scolaires fixés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 :

- Semaine de 24 heures d'enseignement organisée sur 9 demi-journées
- Pause méridienne d'1h30 minimum
- Journée scolaire ne pouvant excéder 5h30 de cours (3h30 pour une demi-journée)
- Elaboration d'un projet Educatif Territorial (PEDT) pour les communes volontaires
- Enseignement le mercredi matin (le samedi sur dérogation justifiée par un PEDT)
- Mise en place d'1 heure hebdomadaire d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurée par les enseignants, avec l'accord des parents.

Reste la problématique des activités entre 15h30 et la fin des cours qui seraient à prendre en charge par la commune et qui pourraient éventuellement être facturées aux parents d'après les dires de l'inspectrice.

A la remarque d'Eric HUBERT disant que l'école est libre et gratuite, Lucienne HAAS répond que c'est l'enseignement qui est gratuit.

Pour le Maire il y a effectivement encore trop de zones d'ombre dans ce dossier.

Christian KLIPFEL précise que le débat est identique dans toutes les écoles et que le choix de la demi-journée complémentaire pose problème.

Le Maire précise également que si la commune souhaite le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour l'ensemble des écoles publiques de la commune, il devra en faire part au Directeur académique de l'Education nationale plus tard le 31 mars 2013, par lettre recommandée avec accusé de réception, et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU qui donne comme explication de vote que sa décision est politique ; il ne voit pas l'utilité de la réforme ni en quoi l'élève peut y trouver son compte) décide le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

➔ Vote du compte administratif 2012

Le Maire rappelle que le compte administratif a été discuté en commission des finances. Dominique STOHR, adjoint aux finances, détaille les différentes dépenses et recettes de l'année 2012.

Le Maire rappelle les chiffres définitifs du compte administratif 2012 :

● Section de fonctionnement

Dépenses	:	2 063 269,98 €
Recettes	:	3 414 846,64 €
Excédent	:	1 351 576,66 €

● Section d'investissement

Dépenses	:	3 415 435,71 €
Recettes	:	1 854 093,23 €
Déficit	:	1 561 342,48 €

● Restes à réaliser

Dépenses	:	1 648 742 €
Recettes	:	2 046 410 €
Excédent	:	397 668 €.

Le Maire se retire et laisse la présidence à Denise EHRHARD, 1^{ère} adjointe au Maire qui soumet au vote du conseil municipal le compte administratif 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) vote le compte administratif 2012, section de fonctionnement et d'investissement.

Jean-Laurent VONAU explique que, n'ayant pas voté le budget primitif 2012, il ne vote pas le compte administratif 2012.

→ Affectation du résultat 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 351 576,66 € à la section d'investissement – article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé.

5. BUDGET PRIMITIF 2013

→ Tarifs communaux 2013

Pour les tarifs communaux à appliquer en 2013, le Maire propose de revaloriser l'heure ouvrier de 1,80% qui passe ainsi de 28,50 € à 29 €, et de rajouter des tarifs pour de nouvelles attractions à la kirwe du mois d'août.

Il explique également à l'assemblée que les tarifs de location des différents locaux communaux (hors Saline) seront discutés en commission des finances pour être soumis au conseil municipal lors d'une prochaine séance, la tarification à adopter étant fonction de l'utilisation et de la taille des différentes salles.

L'assemblée est favorable à la proposition du Maire de mettre les salles du pôle des services gratuitement à disposition des différents locataires si la préparation et le rangement sont effectués par leurs soins.

Dominique STOHR, adjoint aux finances, rappelle les tarifs proposés pour 2013 :

→

PRESTATIONS	TARIFS 2013
PHOTOCOPIES	
- tout public	0,20 €
- tout public (document de la mairie)	0,10 €
- associations	0,10 €
CONCESSIONS DE CIMETIERE (Sultz-sous-Forêts)	
- tombe simple (2m x 1m) 15 ans	48 €
30 ans	96 €
- tombe double (2m x 2m) 15 ans	96 €
30 ans	192 €
COLUMBARIUM	
- concession 15 ans	900 €
30 ans	1 200 €
- intervention sur case (ouverture et fermeture)	30 €
HEURE OUVRIER	29 €
VENTE	

- marché trimestriel / commerce ambulant	1 €/ml
- vente camion	100 €
KERMESSE	
- auto skooter	400 €
- mini skooter	190 €
- circuit des neiges (chenille)	400 €
- manège pour enfants	145 €
- trampoline	100 €
- piscine bulle sur eau	70 €
- mare aux canards (petit stand)	35 €
- stands divers (confiserie, tir, loterie, jeux d'adresse, pêche...)	70 €
- divers appareils	145 €
- gaufres - crêpes – boissons – glace	70 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux 2013.

→ Tarifs de location du relais culturel La Saline 2013

▪ tarifs de locations et locations spécifiques

Le Maire propose de ne pas changer les tarifs par rapport à 2012 pour les locations et locations spécifiques du relais culturel la Saline, exceptions faites des tarifs « préparation et rangement et nettoyage » qui passent de 28,50 € à 29 € et de la prestation régisseur qui passe de 15 € à 15,50 € la demie heure et de 30,50 € à 31 € l'heure.

LOCATIONS DEMANDEES	TARIFS SOULTZ-SOUS-FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Espace Rosentritt	190 €/jour	250 €/jour
Espace Mary de Bode	280 €/jour	370 €/jour
Hall-bar	70 €/jour	95 €/jour
Cuisine	100 €/jour	130 €/jour
Théâtre Michel Deutsch	450 €/jour	600 €/jour
Foyer théâtre	70 €/jour	95 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (sans cuisine)	400 €/jour	550 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine)	500 €/jour	680 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine) week-end	650 €	870 €
Espace Rosentritt avec cuisine week-end	377 €	494 €
Configuration totale espace culturel	800 €/jour	1 100 €/jour
Configuration totale espace culturel week-end	1 150 €	1 600 €
Manifestations associations ou particuliers supérieures à un week-end	50 €/journée supplémentaire	50 €/journée supplémentaire

Agencement de la salle	Préparation et rangement par le locataire	Si préparation et rangement par la Saline : 29 € /heure
Installations techniques son et/ou lumières, régies. <i>(Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent).</i>	31 €/heure	31 €/heure
Entretien	Nettoyage par le locataire	Si nettoyage par la Saline : 29 €/heure
LOCATIONS SPECIFIQUES		
Associations de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller pour 1 manifestation festive par an (locaux de la Saline)	80 €	
Amicale Sapeurs-pompiers, Croix Rouge	Location et mise à disposition du régisseur gratuites	
Activités politiques et syndicales	Location gratuite mais facturation du régisseur 31 €/h	
Paroisse protestante, paroisse catholique, communauté juive pour 1 manifestation par an (1 journée) « esprit fête paroissiale »	Location gratuite	
Installations techniques son et/ou lumières, régies. <i>Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent.</i>	15,50 €/heure les 6 premières heures puis 31 €/heure les suivantes	
	spectacle gratuit	Locaux et régisseur mis à disposition gratuitement
Associations dont les manifestations font partie du programme culturel de la ville et s'occupant elles-mêmes de la billetterie : Théâtre	Associations de Soultz-sous-Forêts avec spectacle à entrée payante	Locaux mis à disposition gratuitement Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 31€/heure
	Associations extérieures avec spectacle à entrée payante	Location: 10% des recettes Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 31€/heure

Toutes les autres possibilités seront traitées au cas par cas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de locations du relais culturel La Saline pour l'année 2013.

→ Subventions 2013

Le Maire informe qu'une revalorisation de 1,80% pour 2013 est proposée pour l'aide à la licence des jeunes et les subventions aux associations sportives et aux associations au service de la population.

- **Subventions aux associations sportives, aux associations au service de la population et aux autres associations**

Christophe SCHIMPF, adjoint aux sports, détaille les différentes propositions :

- ♦ participation communale à la licence des jeunes de moins de 18 ans : 13,40 €/licencié pour une licence simple et à 16,50 €/licencié pour une licence double
- ♦ chaque association pourra solliciter la commune pour une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une manifestation de grande envergure
- ♦ les associations prêtes à intervenir lors des cérémonies organisées par la Ville (préparation de la salle, service vaisselle, rangement ...) bénéficieront d'une subvention exceptionnelle de 100 € par intervention
- ♦ mise à disposition gratuite d'une salle communale pour les réunions des associations de Soultz-sous-Forêts (hors relais culturel La Saline)

– **Subventions aux associations sportives**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Christian KLIPFEL et Thomas RUBY membres d'associations bénéficiaires), vote les subventions aux associations sportives comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2013
Amicale cyclotouriste	871 €
Club de Badminton (y compris les factures en retard pour le gymnase du CES)	7 000 €
Club de Quilles	1 153 €
Football club	2 023 €
Handball club (y compris la facture en retard pour le gymnase du CES)	19 310 €
Judo club	1 377 €
Pétanque club	67 €
Tennis club (y compris la facture en retard pour le gymnase du CES)	6 000 €
Tennis de Table	351 €
Vélo club Nord Alsace	1 450 €
Association « Cors Vosges du Nord »	171 €
Club de Fléchettes	171 €
Club Vosgien	171 €
Association « PEL MEL »	171 €
Association « Cocktail Mélodies »	171 €
Club des jeunes passionnés d'aquariophilie du Sultzerland	805 €
SOUS-TOTAL	41 262 €

– **Subventions aux associations au service de la population**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations au service de la population comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2013
Amicales Sapeurs-pompiers	513 €
- Soultz-sous-Forêts 342 €	
- Hohwiller 171 €	
Association des Jeunes Sapeurs-pompiers du Sultzerland	268 €
Association défense et promotion ligne ferroviaire Haguenau-Wissembourg	171 €
Croix-Rouge	513 €
SOUS-TOTAL	1 465 €

– **Subventions aux autres associations**

Le conseil municipal, à l'unanimité (Christian WAGNER bénéficiant d'une subvention au titre des fascines et bandes enherbées ne prend pas part au vote), vote les subventions aux autres associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2013
ABRAPA	102 €
Association des Amis du mémorial de l'Alsace Moselle	100 €
Centre Anti-bruit du Bas-Rhin	100 €
Fondation du patrimoine	100 €
Associations foncières	4 742 €
- Soultz-sous-Forêts 3 488 €	
- Hohwiller 1 254 €	
Association des Œuvres Scolaires	390 €
CIPAP	2 900 €
Coopératives scolaires écoles	6 165 €
Groupement d'Action Sociale	4 500 €
Société Protectrice des Animaux	2 100 €
Concours de fleurissement	930 €
Concours Illuminations de Noël	365 €
Concours Vitrines des commerces	170 €
SOUS-TOTAL	22 664 €

AUTRES INDEMNISATIONS	
Agriculteurs (fascines+bandes enherbées)	4 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS 2013	69 391 €

Rappel : l'obtention de la subvention est subordonnée à une demande de la part des associations et à la présentation des comptes. Les associations sportives devront fournir en plus la liste de leurs licenciés.

- **Occupation du gymnase du Syndicat Mixte 2013**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de location du gymnase du Syndicat Mixte pour les associations, pour l'année 2013, à hauteur de :

- Club de Badminton : maximum 200 heures x 13,72 € = 2 744 €
- Football club (jeunes) : maximum 20 heures x 13,72 € = 274,40 €
- Handball club : maximum 650 heures x 13,72 € = 8 918 €
- Tennis club : maximum 200 heures x 13,72 € = 2 744 €.

- **Fixation des récompenses des concours locaux pour 2013**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les prix des concours locaux attribués en 2012 pour l'année 2013 :

PRIX	CONCOURS DE FLEURISSEMENT (10 prix pour Soultz-s/F. 10 prix pour Hohwiller)	CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL	CONCOURS LES PLUS BELLES VITRINES DES COMMERCES
1 ^{er} prix	100 €	80 €	80 €
2 ^e prix	75 €	65 €	60 €
3 ^e prix	55 €	50 €	30 €
4 ^e prix	45 €	35 €	
5 ^e prix	40 €	35 €	
6 ^e prix	30 €	20 €	
7 ^e prix	30 €	20 €	
8 ^e prix	30 €	20 €	
9 ^e prix	30 €	20 €	
10 ^e prix	30 €	20 €	
TOTAL	465 € x 2 = 930 €	365 €	170 €

6. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle des services

- **Avenant SCHALCK**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné un avenant de l'entreprise SCHACK d'un montant de 16 229 € HT. Cet avenant intègre un surcoût de 8 240 € lié à la transformation des archives en caveau et de 1 200 € pour la porte d'entrée de la salle du conseil. Pour le montant restant des justifications ont été demandées à l'architecte.

- **Information**

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'inauguration du pôle des services et des abords de la gare aura lieu le samedi 13 avril 2013, l'après-midi. C'est une coproduction entre la Région, le Conseil Général, la SNCF, RFF et la Ville. Une journée portes ouvertes au pôle des services pour la population est également prévue le dimanche 14 avril 2013 de 14h à 18h en coordination avec le festival Tout'Art à La Saline.

➔ **Liaison cyclopiétonne entre le pôle scolaire et la médiathèque**

- **Attribution des travaux**

Le Maire informe que le conseil municipal que 4 entreprises ont répondu à l'appel public à la concurrence pour l'aménagement d'une liaison cyclopiétonne entre les écoles et la médiathèque. La maîtrise d'œuvre a analysé les différentes offres dont voici le résultat :

ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT OFFRE HT	PRIX DES PRESTATIONS /70 points	VALEUR TECHNIQUE /30 points	TOTAL /100 points	CLASSEMENT
COLAS EST Ostwald	129 612,18 €	34	19	53	4
HEIBY Soultz-sous-Forêts	95 250,00 €	70	18	88	1
PONTIGGIA Brumath	97 020,00 €	68	13	81	3
SOTRAVEST Oberbronn	104 187,50 €	61	23	84	2

La commission de sélection des offres a pris connaissance des différents devis et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise HEIBY de Soultz-sous-Forêts pour un montant des travaux de 95 250 € HT (113 919 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise HEIBY/Soultz-sous-Forêts pour les travaux d'aménagement d'une liaison cyclopiétonne entre le pôle scolaire et la médiathèque pour un montant de 95 250 € HT (113 919 € TTC) et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

Ernest ROTT fait part à l'assemblée que le SAGEECE fait actuellement faire une étude pour la renaturation de la berge et le maire souligne qu'il faudra éventuellement légèrement ajuster le tracé de la liaison cyclopiétonne pour en tenir compte

➔ **Pôle scolaire et de la petite enfance**

- **Mosaïque**

Le Maire a demandé à l'entreprise de désamiantage de prendre des précautions afin de sauvegarder au maximum l'existant. Il faudra ensuite confiner et stocker la mosaïque dans un endroit sécurisé pour une restauration partielle ultérieure. La dépose est programmée un samedi matin.

- **Planning réactualisé**

L'architecte a fait parvenir un nouveau planning tenant compte des intempéries. La fin des travaux de la première tranche est prévue pour fin juillet 2013..

➔ **Rue du Docteur Deutsch**

- **Aménagement du carrefour RD 264/28/52 et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch entre ce carrefour et le Froeschwillerbaechel**

- Schéma d'aménagement

Le Maire projette la proposition d'aménagement du carrefour et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch établi en collaboration avec les services du Conseil Général du Bas-Rhin. Il est prévu un rétrécissement de la chaussée et la création de 8 places de stationnement supplémentaires (5 places du côté pôle des services - médiathèque, 2 places devant le cabinet d'expertise comptable et 1 place devant l'immeuble Funrock). Un petit tronçon de piste cyclable sera aménagé pour permettre aux cyclistes de traverser la rue en toute sécurité avant de passer dans la cour de la mairie et de rejoindre la liaison cyclopiétonne.

Pour Jean-Laurent VONAU il serait intéressant de déplacer le feu tricolore en le positionnant de telle manière à sécuriser l'entrée du pôle des services pour les déplacements en mode doux. Il demande également s'il n'est pas possible de prévoir 2 places de stationnement devant l'immeuble Funrock.

Le Maire répond que l'emplacement du feu tricolore sera rediscuté avec le Conseil Général, la route étant classée route à grande circulation. Il propose également de revoir la possibilité d'une deuxième place de stationnement devant Funrock. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'aménagement global de ce projet, le positionnement du feu tricolore restant encore à définir.

Christian KLIPFEL est contre le projet vu qu'il souhaitait un tourne-à-gauche vers la rue du Frohnacker.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL) approuve le schéma d'aménagement du carrefour RD 264/28/52 et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch entre ce carrefour et le Froeschwillerbaechel, le positionnement du feu tricolore restant à discuter avec le Conseil Général.

- **Chiffrage**

Le Maire informe le conseil municipal que le chiffrage reste identique à celui indiqué lors de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2012. Cependant le Conseil Général demande une marge de sécurité de 20 % sur la partie voirie ce qui signifie que dans la convention signée entre la commune et le Conseil Général les chiffres voirie seront augmentés de 20 % pour les 2 signataires.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

→ **Relais culturel La Saline**

• **Cinéma numérique**

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a fourni une première analyse des 3 offres qui mettrait la société CINEMECCANICA en bonne position pour remporter le marché. La commission de sélection des offres a pris connaissance du dossier mais il reste beaucoup d'imprécisions.

Le Maire propose au conseil municipal de retenir la Société CINEMECCANICA pour l'installation du cinéma numérique au relais culturel La Saline sous réserve de vérification scrupuleuse des différentes offres. Si cette vérification devait remettre en cause ce choix, il propose de laisser le choix définitif à la commission de sélection des offres car l'installation est urgente vu que les films 35 mm deviennent rares.

A la question de Jean-Laurent VONAU souhaitant savoir si la projection de films 35 mm et le cinéma numérique pouvaient cohabiter, le Maire répond par la négative.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), décide de retenir la société CINEMECCANICA pour l'installation du cinéma numérique au relais culturel La Saline sous réserve de vérification. Si ce contrôle devait remettre en cause le choix, le conseil municipal délègue la décision à la commission de sélection des offres.

→ **Jardin de la Saline**

Le Maire projette l'esquisse d'implantation de la nouvelle pharmacie d'une superficie d'environ 400 m² (contre 200 m² actuellement) à l'avant du supermarché Match, sur l'emplacement de l'actuelle station service. Ceci implique des emprises foncières sur les propriétés Match, ES et commune. La commune a sollicité les services des Domaines pour l'évaluation du terrain communal et les discussions sont en cours entre Match et le pharmacien. Le supermarché Match souhaiterait également s'agrandir pour créer une surface de vente de 2 000 m² et pourrait proposer une boulangerie, un snack et une terrasse.

Pour mener à bien ces projets, Il faudra déplacer le transformateur. La commune a pris contact avec Electricité de Strasbourg qui estime le coût à 77 000 € pour un transfert de 16 mètres (nouveau poste pour 32 000 €, transfert réseau pour 30 000 € et phase provisoire pour 15 000 €).

Jean-Laurent VONAU ne souhaite pas que ce projet contribue à un simple transfert de commerce d'un endroit de Soultz-sous-Forêts à un autre, ce qui réduirait encore le dynamisme du centre ville.

Christian KLIPFEL souhaite savoir qui prend en charge le déplacement du transformateur électrique.

Les conseillers municipaux n'ayant pas d'objection de principe sur ce dossier, le Maire propose de continuer les transactions avec les différents acteurs concernés.

→ **Autres**

- **Achat de terrain rue de la Gare**

Maître MEYER, Notaire à Soultz-sous-Forêts, a fait parvenir un courrier informant que les consorts SCHWOERER souhaitent vendre un terrain situé rue de la Gare cadastré section 23 n° 20 d'une contenance de 3,69 ares. Le Maire demande au conseil municipal son avis quant à l'acquisition de ce terrain par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne trouve pas d'intérêt pour la commune à acheter cette parcelle de terrain.

7. AFFAIRES FINANCIERES

→ **Ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie de 1 M€ souscrite auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance en mars 2013 et il faudrait la renouveler. Le Maire rappelle que cette ligne de trésorerie couvre les subventions et la TVA des projets d'investissement et que les remboursements se font au fur et à mesure des rentrées de ces fonds.

Sur les quatre agences bancaires locales sollicitées, seules deux ont répondu : la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel, ce dernier proposant un crédit relais.

La proposition de la Caisse d'Epargne est la suivante :

- Ligne de trésorerie interactive EONIA d'une durée de 12 mois renouvelable au taux de 2,24 % + marge de 0,07 %, soit un taux initial de 2,31 %, commission d'engagement 0,15 %, révision du taux mensuel et paiement des intérêts trimestriel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire une ligne de trésorerie de 1 M€ auprès de la Caisse d'Epargne Alsace aux conditions proposées et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

→ **Vote de crédit**

Pour permettre le paiement des études préalables à l'aménagement d'une zone couverte par une servitude de projet pour le secteur réservé de La Saline effectuées par le SDAUH, le conseil municipal, à l'unanimité vote un crédit de 7 300 € à l'article 2031, qui sera repris au budget primitif 2013.

→ **Subventions exceptionnelles**

- **Assemblée générale statutaire du district 1 du Club Vosgien**

Le Président du Club Vosgien a sollicité auprès de la commune la prise en charge des frais liés au verre de l'amitié lors de l'assemblée générale statutaire du district 1 du Club Vosgien, ce qui représente l'ensemble des sections locales au nord d'un ligne Haguenau/Saverne/Sarreguemines, en incluant plusieurs groupes locaux mosellans.

Le Maire avait donné son accord de principe pour cette prise en charge et propose d'accorder une subvention exceptionnelle représentant les dépenses réelles. Le Président du club vosgien fera parvenir les factures correspondantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) est favorable à cette proposition et attribue au Club Vosgien une subvention exceptionnelle correspondant à la dépense réelle, sur article 6748.

- **Subvention pour classe transplantée**

Le directeur de l'école Saint-Jean Ohleyer de Wissembourg a fait parvenir un courrier informant que l'enseignante de la classe spécialisée de leur école organisait un séjour de découverte musicale à La Hoube du 6 au 11 mai 2013 et sollicitant une subvention pour une élève en difficulté fréquentant cette classe spécialisée et qui est originaire de Soultz-sous-Forêts. La commune de Wissembourg attribue une subvention de 5€/jour/élève soit 30 €.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 26,50 € ce qui correspond au montant alloué aux élèves fréquentant l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts pour 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 26,50 € pour le séjour en classe de découverte musicale à La Hoube d'une classe spécialisée de l'école Saint-Jean Ohleyer de Wissembourg où est scolarisée une élève de Soultz-sous-Forêts. Le crédit est voté sur article 6748 et repris au budget primitif 2013.

- **Subvention pour classe verte**

L'Institution Sainte Philomène de Haguenau sollicite une contribution financière pour les frais de séjour d'un élève de Soultz-sous-Forêts pour une classe verte à Saulcy dans les Vosges du 11 au 15 mars 2013. Le prix du séjour s'élève à 230 €/famille.

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas accorder de subvention si un enfant est scolarisé en établissement privé sur choix de la famille, à moins qu'il ne suive un cursus particulier dans l'établissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

➔ **Intervention de l'association intermédiaire Réussir**

Le Maire informe le conseil municipal que l'association intermédiaire REUSSIR de Woerth a mis en place un chantier d'insertion « femmes en bâtiment » qui propose aux particuliers, collectivités et professionnels des travaux de second œuvre dans le bâtiment, la rénovation de patrimoine ainsi que des travaux extérieurs d'aménagement d'espaces naturels.

Dans le cadre de ce chantier d'insertion, l'association REUSSIR a été sollicitée pour l'établissement d'un devis pour les travaux de peinture dans 2 salles de classe du 1^{er} étage de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts. La proposition porte sur la mise en peinture des murs, radiateurs, portes et encadrements. Ces travaux seraient effectués pendant les vacances de printemps, du 16 au 25 avril 2013 et le devis s'élève à 3 244 €, hors fournitures (matériaux et produits).

Cette intervention déchargerait les services techniques de la Ville qui vont être pris par les plantations, les décorations et le fleurissement et qui devront également, pendant les vacances scolaires, faire le déménagement des locaux de l'école élémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer les travaux de peinture de 2 salles de classe de l'école maternelle par l'association REUSSIR de Woerth aux conditions proposées.

➔ **Embauche d'un agent contractuel pour l'école élémentaire (difficulté d'une classe)**

Une classe de CE2 de l'école élémentaire est particulièrement difficile en raison d'un certain nombre d'enfants perturbateurs. De ce fait l'enseignant a beaucoup de difficultés à se consacrer à ce petit groupe d'élèves en difficulté qui font des bêtises et quelquefois la situation dégénère.

Le Maire a déjà rencontré l'inspectrice à ce sujet ainsi que la directrice de l'école élémentaire. L'inspectrice avait même proposé d'embaucher une personne en contrat aidé par le biais du collège de Soultz-sous-Forêts, mais cette proposition n'a pas abouti.

La directrice suggère donc à la commune de faire intervenir une personne extérieure dans cette classe pour secondar l'enseignant. L'intervention concernerait 4h15/jour (1h40/matin + 2h30/après-midi), ce qui correspond à 17 h/semaine pour l'année scolaire restante.

Le Maire propose d'embaucher un agent contractuel pour la période restante de la présente année scolaire, ce qui correspond à 56 jours hormis les congés scolaires. La charge salariale liée à cet emploi s'élèverait à environ 3 100€.

Pour Christian KLIPFEL ce n'est qu'un transfert de charge de l'Etat vers la commune.

Pour Jean-Laurent VONAU ce n'est pas à la commune de régler ce problème, il pose également la question de la responsabilité vu que l'agent sera un agent communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins sept abstentions (Paul BOISSARIE, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER) décide la création d'un emploi d'agent contractuel pour l'école élémentaire pour la période restante de la présente année scolaire, à raison de 17 heures par semaine.

→ **Harmonie Concordia**

• **Acquisition d'instruments de musique pour le compte de l'EMSF**

Le Maire fait part au conseil municipal que l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts achetait des instruments de musique pour les mettre à disposition des élèves de l'école municipale de musique. Ces instruments étaient subventionnés par la commune et le Conseil Général du Bas-Rhin. La politique de subventionnement du Conseil Général ayant changé, un certain nombre de ces instruments ne sont plus subventionnés.

L'harmonie Concordia a acheté des instruments en 2009, 2010 et 2011 et a dépensé après subventions déduites, 351 € en 2009, 905 € en 2010 et 1 126 € en 2011, soit un total de 2 382 €. Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de ce montant à l'harmonie pour le rachat de ces instruments.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 382 € à l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts. Le crédit est voté sur article 6748 et repris au budget primitif 2013.

• **Mise à disposition de ces instruments**

Le Maire informe l'assemblée que l'harmonie mettait ces instruments gratuitement à la disposition des élèves de l'école de musique. Se pose un problème d'égalité entre les élèves : ceux bénéficiant d'un instrument et ceux ayant leur propre instrument, l'écolage étant au même tarif.

Il demande donc une réflexion sur les futures conditions de mise à disposition : demander une location ou un engagement à rejoindre l'harmonie de Soultz-sous-Forêts.

• **Concert de l'école municipale de musique**

Lors de la fête de fin d'année de l'école municipale de musique, l'harmonie Concordia s'occupe des boissons gratuites pour les élèves et de l'organisation du vin d'honneur.

Le Maire propose de prendre en charge les boissons distribuées aux élèves à raison de 1 €/boisson et le vin d'honneur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle représentant les boissons distribuées aux élèves de l'école municipale de musique, à raison de 1 €/boisson.

→ **Personnel communal : heures supplémentaires de nuit**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le paiement de 2 heures supplémentaires de nuit à Christian BILLMANN pour son intervention lors du déneigement dans la nuit du 22 février 2013.

8. URBANISME

→ **Droit de préemption urbain**

• **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 37 n° 509/102, 511/102 et 513/102 lieudit « Kleiner Reberg » de contenances respectives 2,56 ares, 6,55 ares et 81 ca

- appartement avec cave, garage et place de stationnement cadastré section 23 n° 535 lieudit « rue du Wolfsgarten »

9. DIVERS

➔ Numérotations d'immeubles d'habitation

- **Rue Meissacker**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de numéroter les 2 logements portant actuellement le n° 3 rue Meissacker comme suit :

- 1, rue Meissacker (logement LECOUFFE)
- 3, rue Meissacker (logement WALTHER).

- **Rue de Marienbronn**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'attribuer le 11a rue de Marienbronn à l'immeuble situé en 2^e ligne dans la propriété 11 rue de Marienbronn. Il sera toutefois préciser au demandeur que la boîte aux lettres est à installer en limite de propriété.

➔ Prochaines réunions et manifestations

- **11 mars 2013 à 20h30** : réunion de la commission Urbanisme et Environnement
- **13 mars 2013 à 19h** : réunion de la commission Services à la personne
- **18 mars 2013 de 19h à 20h30** : réunion pour l'éco quartier
- **20 mars 2013 à 19h** : réunion de la commission Développement économique et tourisme
- **21 mars 2013 à 20h** : réunion de la commission scolaire
- **26 mars 2013 à 19h** : réunion de la commission Projets et Travaux
- **28 mars 2013 à 19h** : réunion de la commission des Finances pour le budget primitif 2013
- **mercredi 10 avril 2013 à 20h15** : réunion du conseil municipal

Dans le cadre du festival « E Frihjohr fer unsri Sproch » Jean-Laurent VONAU rappelle que les noms des rues de la Ville ne sont toujours pas bilingues. Il remet au Maire une proposition pour l'ensemble des rues de la localité.